

Les Cahiers de droit

« *Le guide du contribuable canadien* », Quatorzième édition,
CCH Canadian Ltd., Montréal, février 1967.

Gilles Touchette



Volume 8, Number 3, 1966–1967

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1004320ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1004320ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Touchette, G. (1966). Review of [« *Le guide du contribuable canadien* », Quatorzième édition, CCH Canadian Ltd., Montréal, février 1967.] *Les Cahiers de droit*, 8(3), 334–334. <https://doi.org/10.7202/1004320ar>

Tous droits réservés © Université Laval, 1966

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Somme toute, l'ouvrage offre un intérêt pratique certain, d'autant plus que la consultation y est facilitée par une présentation intéressante et un index complet donnant un aperçu des principales questions débattues.

VICTOR CAYER.

Droit II

CHRISTIAN DE WULF, « **The Trust and Corresponding Institutions in the Civil Law** ». Centre interuniversitaire de Droit comparé. Émile Bruylant, Bruxelles, 1965, 201 pages.

Christian de Wulf, professeur à l'université de Gand, fait une étude de droit comparé entre le trust en Common Law et les institutions analogues en droit civil. Par droit civil, l'auteur précise qu'il faut entendre ici les systèmes juridiques inspirés du droit romain. Il s'attache à mettre en opposition l'uniformité du droit anglais en matière de trust et l'entière diversité des institutions qui lui correspondent en droit civil.

Dans cette étude l'auteur fait une double analyse, l'une verticale, l'autre horizontale. L'analyse verticale consiste en une comparaison entre le fonctionnement interne du trust avec celui des institutions françaises : droits du trustee, du bénéficiaire et des tiers acquéreurs (preuve du trust et de ses abus par le trustee, etc.). Dans l'analyse horizontale, l'auteur décrit le fonctionnement du trust dans le droit de la famille, la vie sociale et le droit commercial, toujours en comparant avec le droit civil.

« Cet ouvrage n'est pas un traité du trust, mais plutôt une série d'essais destinés à en souligner les traits essentiels. » (p. 192).

LOUIS CRÊTE.

Droit II

« **THE AIR CODE OF THE U.S.S.R.** » Translated and annotated by Denis A. Cooper. The Michie Company, Charlottesville, Virginia, 1966, 298 pages.

A une époque où l'U.R.S.S. entreprend des vols intercontinentaux⁽¹⁾ par l'intermédiaire de l'Aeroflot⁽²⁾, une présentation de la situation du droit aérien de ce pays s'avérerait nécessaire. Des rapports nouveaux allaient naître en droit aérien et il fallait les préparer au cas d'éventuels conflits.

Le traducteur nous offre au départ des notions sur l'aviation civile en U.R.S.S. Par après, il nous donne le texte du code de l'air de cette grande puissance internationale en y ajoutant des notes explicatives sous certains articles. Chose assez étonnante entre autres, on y retrouve le texte de la Convention de Varsovie du 12 octobre 1929 sur l'unification de certaines règles concernant le transport aérien international, convention ratifiée par l'U.R.S.S.

Bref, le livre est très bien présenté et offre un intérêt actuel. Il nous permet en plus de constater que le Canada devra, dans un avenir rapproché, se maintenir à l'avant-garde et nous offrir un véritable code de l'air.

VICTOR CAYER.

Droit II

« **Rapports belges au VII^e Congrès international de droit comparé** ». Uppsala, 6-13 août 1966. Préface de Jean Limpens, Bruxelles, C.I.D.C., 1966, 538 pages.

Le volumineux ouvrage qui nous vient d'un pays dont on ignore souvent le droit rassemble les vingt-cinq rapports belges présentés au congrès de l'Aca-

(1) Moscou à Montréal, Montréal à Moscou, Moscou à New York et New York à Moscou.

(2) Seule compagnie aérienne de l'U.R.S.S., appartenant à l'État bien entendu.

démie internationale de droit comparé. Les nombreux sujets traités dans cette publication s'adressent à différentes disciplines du droit et la rendent intéressante pour tout juriste qui veut agrandir le champ de ses connaissances.

Nous nous permettrons donc de faire une présentation peu élaborée de l'ouvrage, étant donné son ampleur.

Notons au départ que l'ouvrage traite à la fois de sujets de droit public et de droit privé. Quelques rapports expliquent la situation du droit administratif en Belgique et surtout : « Le contrôle parlementaire de l'administration belge »⁽¹⁾ et « Les mesures fiscales tendant à favoriser les investissements »⁽²⁾.

Parmi les autres sujets étudiés nous ne pouvons négliger ceux qui concernent les sociétés, notamment « Les régimes juridiques d'investissement du capital étranger »⁽³⁾.

Quant au droit privé étudié, les principaux rapports portent sur le patrimoine moderne et les contrats⁽⁴⁾.

En terminant, mentionnons quelques études sur les rapports entre le droit international et le droit interne belge : droit aérien⁽⁵⁾, les traités internationaux⁽⁶⁾ et la compétence extraterritoriale des juridictions belges⁽⁷⁾.

Somme toute, cet ouvrage tient plus de la revue juridique que du traité, car l'unité y manque quelque peu. Cependant les questions étudiées offrent un intérêt certain d'autant plus qu'elles le sont dans une optique de droit comparé.

VICTOR CAYER,
Droit II

« **Le guide du contribuable canadien** ». Quatorzième édition, CCH Canadian Ltd. Montréal, février 1967.

La maison d'édition CCH publie à nouveau son « Guide du contribuable canadien » en langue française. Cette initiative vient à chaque année depuis 1953 combler une lacune dans le domaine de l'impôt sur le revenu, du moins en ce qui a trait aux ouvrages de langue française.

Ce qui nous frappe dans cet ouvrage, c'est son caractère avant tout pratique : en effet, le tableau de références à la Loi de l'impôt sur le revenu permet une utilisation rapide du contenu du volume. De plus, l'initiative prise par CCH d'utiliser abondamment les références à son travail plus détaillé connu sous le nom de « CCH Canadian Tax Reporter », s'avérera très utile à la fois aux praticiens et aux étudiants en droit au niveau de leurs recherches jurisprudentielles; les références au « CCH Dominion Tax Cases », où il est possible de retrouver le texte complet des causes citées, ajoute encore à la qualité de l'ouvrage.

Avec la publication de ce « Guide » les juristes québécois de la langue française ont donc entre les mains un ouvrage pratique et qui a l'avantage incontestable d'être sans cesse à jour; l'éditeur a d'ailleurs pris soin de donner au début du volume un résumé complet des amendements faits à la Loi de l'impôt sur le revenu au cours de l'année 1966. C'est donc avec joie que nous faisons nôtres les paroles de l'honorable juge Rinfret qui, en 1953, écrivait qu'il fallait « accorder à cette publication un accueil sans réserve ». Depuis cette époque, la maison d'édition CCH nous fournit un ouvrage de valeur et nous espérons qu'elle gardera cette politique qui est tout à son honneur.

GILLES TOUCHETTE,
Droit III

(1) P. 285.

(2) P. 465.

(3) P. 87.

(4) Pp. 61 et 79.

(5) P. 259.

(6) P. 269.

(7) P. 511.